

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

80/074 DU 18.02.80
DECRET N° /MJT.DGTFP.DFP-21021

retirant les dispositions du décret
n° 78/341/MJT-DFP/SGFPT du 4.5.78 portant
intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des services sociaux
(Enseignement) en ce qui concerne Monsieur
TABA-GOMA Jean-Félix et portant intégration
et nomination de l'intéressé dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers-SAF
(Administration Générale)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.B.

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;

Vu le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclas-
sements ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/341/MJT-DFP-SGFPT du 4.5.78 portant inté-
gration et nomination de certains candidats dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en ce qui
concerne Monsieur TABA-GOMA Jean Félix ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 78/341/MJT-DFP-SGEPT du 4.5.1978 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en ce qui concerne Monsieur TABA-GOMA Jean Félix.

ARTICLE 2.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 décembre 1962 susvisé, Monsieur TABA-GOMA Jean Félix, né le 4.8.1949 à Moudzanga titulaire de la Licence d'Anglais et du Certificat de Fin d'Etudes spécialité Tourisme est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé par assimilation au grade d'Administrateur stagiaire indice 710.

ARTICLE 3.- L'intéressé aura droit à une indemnité compensatrice conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et du Tourisme.

ARTICLE 5.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 18 février 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail
et de la Justice,

V. TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

H. LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	4
DEF-BST	1
D.B.	4
D.C.F.	1
MINI-INDUSTRIE	1
S.G.I.T.	1
DOSSIER	1
INTERESSE	1
SGCM/BC	2
SGF	1